

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Michèle Leblanc

<https://www.cadre21.org/membres/fe6884f27745ddeb0b832363>

Date d'obtention : 2024-03-14 15:10:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Ma façon d'intervenir auprès de l'instigateur dans un cas d'acte impulsif sera:

1. Je vais rencontrer individuellement, dans les meilleurs délais, l'auteur du signalement par la suite la victime ainsi que tout autre élève impliqués.
2. Remplir la grille d'évaluation pour chaque élève que je rencontre.
3. Déterminer s'il y a eu infraction aux règles de l'école en consultant les politiques et les règles de l'établissement. Examiner aussi les dispositions du code criminel incluses dans la trousse.
4. Si la situation pourrait impliquer l'usage, la possession ou la diffusion de pornographie juvénile, confisquer le ou les appareils électroniques en cause pour arrêter la diffusion des images. Quand les appareils sont confisquer, ils devront être éteints par l'élève et placer dans un sac scellées en présence de celui-ci. en aucun temps, l'élève ne doit jamais nous remettre le code des appareils confisquer.
5. Une fois les rencontres terminé, dans les plus brefs délais, communiquer avec le corp policier en charge des dossiers scolaire.
6. À tout moment, si l'information recueillie laisse croire que l'activité est de nature malveillante, informer le service de police immédiatement. Celui-ci prendra l'intervention en charge.
7. Par la suite, il est important de communiquer avec les parents de la jeune victime, du jeune instigateur et des autres jeunes impliquer. Leurs expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir.
8. S'assurer qu'un signalement à été fait auprès de la D.P.J.

Dans le cas contraire si la situation est de nature malveillante, ma façon d'intervenir sera:

1. Je vais consulter le service de police dans les plus brefs délais pour qu'il prenne charge de la suite de procédures.
2. Déterminer avec le service de police quand et comment informer les parents du jeune instigateur et les autres personnes concernées.
3. S'assurer qu'un signalement à été fait à la D.P.J.

il est important que lors de la communication aux parents, limiter les discussions au strict minimum et de bien demander au parent de ne pas ébruiter l'affaire pour protéger la jeune victime, les autre personne impliquées ainsi que leur vie privée et ce pour n'importe quel catégorie de la trousse SEXTO.

En tout temps il faut:

1. Éviter la consultation des photo ou vidéos
2. Rassurer la victime.
3. Agir rapidement pour éviter la diffusion des photos ou vidéos, il s'agit d'une situation d'urgence.
4. Préserver l'identité de chacun des jeunes impliqués en ne divulguant aux médias ou à tout autre personne, aucune information concernant un événement qui pourrait permettre de les identifier par leur groupe d'âge, genre, leur nationalité, leur école ou de quelconque manière.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La trousse sexto est un outil nous venant en aide pour réduire le plus rapide possible la propagation de tout type de photo/vidéo/texto inapproprié et nous permettre de sensibiliser les jeunes.

Ce que je retiens des 3 mises en situation est qu'il peut y avoir plusieurs forme de sexto et que la trousse est la pour nous aider à faire les interventions de façon uniforme. Que sans cette trousse on peut facilement ce trouver devant un questionnement ce trouver devant un questionnement de conscience ou d'intervention. Nous avons 3 mises en situation bien différente qui démontre qu'il y a plusieurs forme d'infraction en sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate selon moi, toutes les étapes sans exception car chacune des étapes sont importante dans le processus de la trousse.

Selon-moi chaque étape est délicate dans le processus d'intervention parce que nous devons être à l'écoute, bienveillant et totalement neutre dans chaque rencontre. Si je dois absolument nommer une seule étape qui serait la plus délicate, je dirais la rencontre avec la victime. La victime est déjà ébranler émotionnellement et psychologiquement. Il faut donc être encore plus à l'écoute et bienveillant. Par contre, je continue à croire que chaque étape est délicate dans tous le processus.